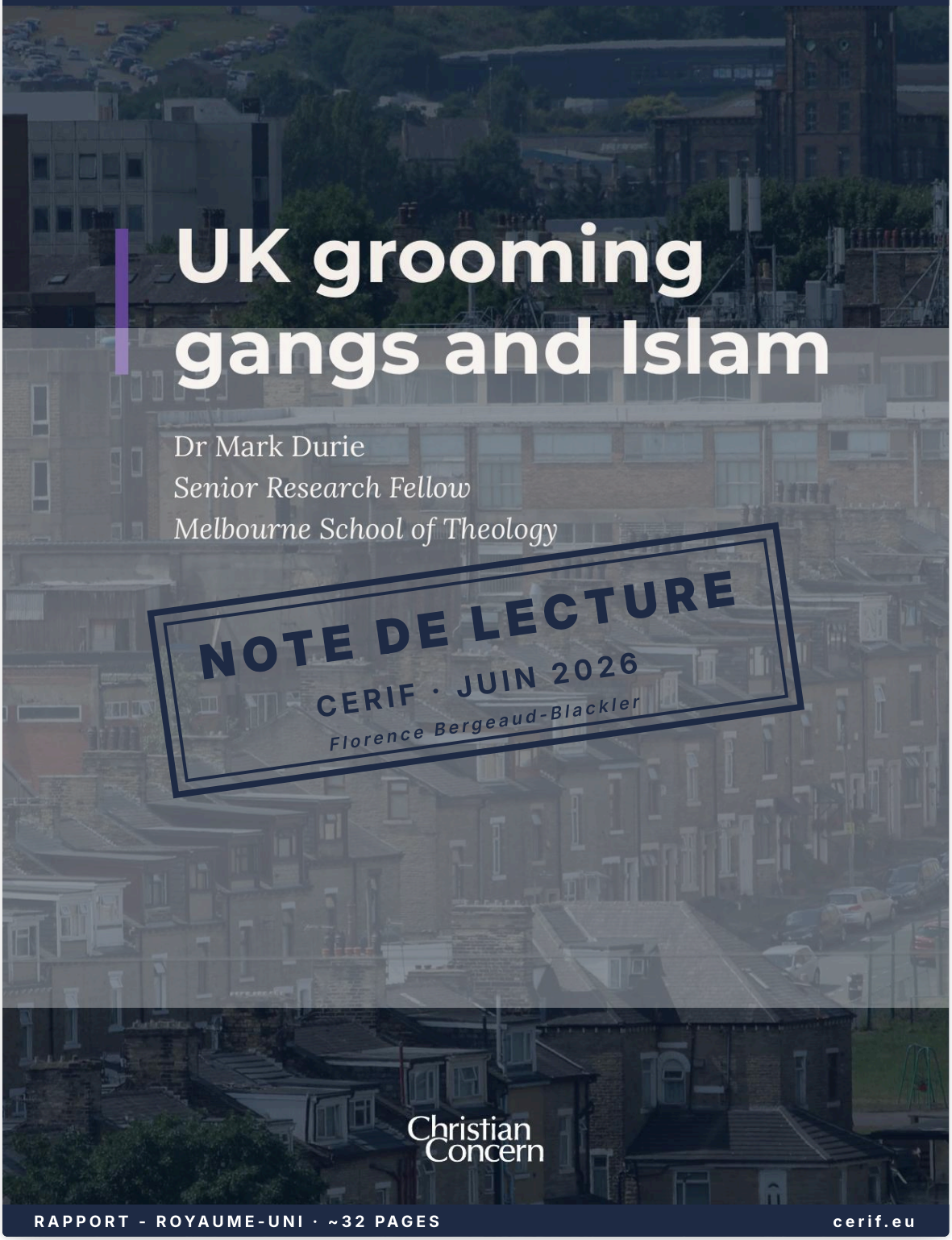

UK grooming gangs and Islam

Dr Mark Durie
Senior Research Fellow
Melbourne School of Theology

NOTE DE LECTURE

CERIF · JUIN 2026

Florence Bergeaud-Blackler

Christian Concern

Élaboré avec l'assistance de l'IA, sous la direction scientifique et la validation de

Florence Bergeaud-Blackler
Anthropologue, Chargée de recherche au CNRS (HDR)
Présidente-fondatrice du CERIF

Ses travaux portent depuis trente ans sur le frérisme et l'islam politique en Europe. Auteure du *Frérisme et ses réseaux* (Odile Jacob, 2023).

DOCUMENT EXAMINÉ

UK grooming gangs and Islam
Dr Mark Durie
Christian Concern, Londres — 2025, ~32 p.

Essai analytique de sciences religieuses. Mark Durie : linguiste, théologien et pasteur anglican, Senior Research Fellow à l'Arthur Jeffery Centre for the Study of Islam (Melbourne School of Theology).

Consulter le rapport original dans la bibliothèque →

Les « grooming gangs » britanniques et l'islam

Huit ressorts théologico-juridiques présentés comme conditions favorisant l'exploitation sexuelle de jeunes filles non-musulmanes. Note de lecture du rapport « UK grooming gangs and Islam », par Dr Mark Durie, Christian Concern, 2025.

Briefing CERIF : Note de lecture

Auteur : Dr Mark Durie — Arthur Jeffery Centre for the Study of Islam (Melbourne School of Theology)

Éditeur : Christian Concern, Londres — 2025, essai analytique, ~32 p.

Élaboré avec l'assistance de l'IA, sous la direction scientifique et la validation de : Florence Bergeaud-Blackler (CNRS / CERIF), juin 2026

Points-clés

CORRÉLATION RELIGIEUSE PLUTÔT QU'ETHNIQUE

8 RESSORTS THÉOLOGICO-JURIDIQUES

« STREET ISLAM »

11 RECOMMANDATIONS

- Rapport de plaidoyer (Christian Concern, organisation évangélique britannique) signé par Mark Durie, théologien et pasteur anglican, qui avance que l'islam constitue un facteur d'influence — non unique — du phénomène des grooming gangs.
- Thèse principale : la corrélation religieuse (noms musulmans dans la majorité des condamnations recensées) serait plus forte que la corrélation ethnique, masquée par l'étiquette « Asian ».
- L'auteur identifie huit aspects de la théologie et du droit islamiques susceptibles de créer des conditions propices, tout en reconnaissant que le « street Islam » des gangs n'est pas conforme à la charia.
- Onze recommandations, dont l'enregistrement des identités religieuses, le refus d'une définition officielle de l'« islamophobie » et l'interdiction des mariages religieux non enregistrés.

1. Présentation du document et de l'éditeur

- **Auteur.** Mark Durie — linguiste, théologien et pasteur anglican ; Senior Research Fellow à l'Arthur Jeffery Centre for the Study of Islam (Melbourne School of Theology). Auteur de *The Third Choice* et *Liberty to the Captives*.
- **Éditeur.** Christian Concern (nom commercial de CCFON Ltd), organisation chrétienne évangélique de plaidoyer juridique et politique, Londres.
- **Nature.** Essai analytique de sciences religieuses, ~32 pages (2025), assorti d'un résumé exécutif diffusable.
- **Objet.** Examiner l'hypothèse d'une contribution de la théologie et du droit islamiques au phénomène britannique des grooming gangs (réseaux organisés d'exploitation sexuelle de mineures).
- **Contexte.** Publié dans le sillage de la Casey Review (2025) et du blocage de l'enquête nationale annoncée en 2025, sur fond de polémique relancée en janvier 2025 (E. Musk c. K. Starmer).

2. Méthodologie

- **Démarche.** Raisonnement « prima facie » à partir de sources secondaires ; aucune enquête empirique originale.
- **Sources institutionnelles.** Casey Review (2025), Jay report (2014), statistiques du Home Office, Forced Marriage Unit, données du recensement 2021.

- **Témoignages.** Survivantes de Rotherham (« Ella Hill », pseudonyme), cas « Sarah » et « Anna » (Christian Legal Centre).
- **Corpus journalistique.** Andrew Norfolk (The Times), Charlie Peters (GB News), Peter McLoughlin (Easy Meat).
- **Sources doctrinales.** Coran, hadith, manuel de fiqh chéfiite Reliance of the Traveller, fatwas, autorités contemporaines (al-Fawzān, Académie internationale du fiqh).
- **Outils conceptuels.** Distinction islam / « Islamicate » (M. Hodgson) ; « street Islam » (Norfolk, Hargey) ; thèse de l'« illettrisme religieux » des sociétés sécularisées.
- **Limite revendiquée.** L'auteur reconnaît explicitement l'absence de données systématiques sur l'appartenance religieuse des auteurs comme des victimes.

3. Thèse centrale

Durie part d'un constat : lorsque l'on évoque les grooming gangs, on mentionne presque toujours l'origine ethnique des auteurs — on les dit « Asian » ou « Pakistani » — mais on ne parle pratiquement jamais de leur religion. Il estime au contraire que l'appartenance à l'islam rend mieux compte de ces crimes que l'origine ethnique, et il écrit que la religion entretient avec eux « une corrélation plus forte que l'ethnicité ». L'auteur circonscrit toutefois son propos en deux points. Il rappelle d'abord que l'islam n'ordonne nullement ces viols, puisque la charia les condamne : ils relèvent du *zinā*, la fornication, punie de cent coups de fouet ou de la lapidation. Il souligne ensuite que les mécanismes qu'il décrit ne sont pas propres à l'islam. Sa thèse se formule donc ainsi : il ne soutient pas que la religion commande le crime, mais que huit éléments de la doctrine et du droit musulmans formeraient un terrain favorable, que les gangs reprennent ensuite sous une forme dégradée — ce que le journaliste Andrew Norfolk a appelé un « street Islam ».

4. Architecture argumentative

Le religieux écarté du débat → indices convergents (noms, témoignages, comparaisons étrangères) → huit ressorts doctrinaux → relais par le « street Islam » → onze recommandations

A. La variable religieuse plutôt qu'ethnique

Ce qui est démontré. Pour Durie, la religion décrit mieux les auteurs que l'origine ethnique, et l'étiquette « Asian » est trompeuse : les hindous, sikhs et chrétiens asiatiques ne figurent pas parmi les auteurs, mais seulement parmi les victimes.

Les données. Sur les condamnations recensées de 1997 à 2018, Peter McLoughlin trouve 87 % de noms musulmans. Dans la Casey Review (2025), le mot « ethnicity » revient 222 fois, « religion » 5 fois, « Islam » une seule fois. Quand Keir Starmer évoque des « Asian grooming gangs », le Hindu Council proteste contre ce « whitewash ». Trevor Phillips, ancien président de la Commission pour l'égalité raciale, tranche : « ce que les auteurs ont en commun, c'est leur foi affichée ».

Analyse. Pour comprendre le raisonnement de l'auteur, il faut le suivre en deux temps. Il propose d'abord de regarder la religion des auteurs plutôt que leur origine. Son argument est le suivant : au Royaume-Uni vivent aussi beaucoup d'Indiens hindous, de sikhs et d'Asiatiques de l'Est, et on ne les retrouve pas parmi les coupables. Ce que les auteurs ont en commun n'est donc pas d'être « asiatiques », mais d'être musulmans. Pour appuyer ce constat, il rappelle que la plupart des condamnés portent un nom musulman et que le rapport officiel (Casey) parle d'ethnie 222 fois, mais de religion 5 fois seulement. Reste une question simple : un nom de famille indique d'où vient une personne, pas si elle est croyante ni pourquoi elle a agi. Pour savoir si c'est vraiment la religion qui joue — et non, par exemple, un réseau familial ou l'appât de l'argent —, il faudrait des chiffres que personne ne recueille aujourd'hui. C'est pourquoi le rapport se termine en réclamant ces chiffres.

B. Le marqueur religieux dans les témoignages

Ce qui est démontré. Certains auteurs ont justifié leurs viols par des arguments religieux, en méprisant les « kuffar » (les non-musulmans) et en considérant les filles blanches comme « licites ».

Les données. Le rapport s'appuie sur la survivante de Rotherham « Ella Hill » (pseudonyme), qui a témoigné devant l'enquête Jay en 2022. Elle résume la logique de ses agresseurs : « White girls are seen as easy meat » — les filles blanches sont vues comme « de la viande facile », les filles musulmanes étant, elles, « strictement contrôlées ». Dans le cas « Sarah », l'agresseur lui présente un certificat de mariage de la mosquée, la « divorce » en répétant trois fois la formule, puis la marie de force à un autre homme lors d'une cérémonie célébrée par un imam.

Analyse. Ici, l'auteur s'appuie sur les paroles des victimes elles-mêmes. Une survivante de Rotherham, qu'il appelle « Ella Hill », a raconté à l'enquête officielle que ses agresseurs traitaient les filles blanches de « viande facile » et considéraient les filles musulmanes comme « protégées ». Autrement dit, ils se servaient de la religion pour justifier ce qu'ils faisaient. Cela montre que le crime ne tenait pas seulement à l'occasion : il s'accompagnait d'un discours religieux. Et comme des victimes de villes différentes racontent des choses très proches, il ne s'agit pas d'un cas isolé. Ces témoignages prouvent que ce discours existe et qu'il revient ; ils ne disent pas, en revanche, à quelle fréquence il apparaît partout, faute d'avoir été compté.

C. Les huit ressorts théologico-juridiques

Ce qui est démontré. Huit doctrines formeraient ensemble un « cadre de plausibilité morale » favorable à l'abus : la supériorité du musulman, la loyauté et le désaveu (*al-walā' wa-l-barā'*, « aimer et haïr pour Dieu »), la domination des hommes sur les femmes, la réclusion des femmes, le mariage forcé sans âge minimum, la peur de la sexualité féminine (*fitna*), l'esclavage de guerre et la dhimmitude.

Les données. Durie cite le Coran (3:110, 4:34), des hadiths et un manuel de droit chéfiite, le *Reliance of the Traveller*. Il rappelle par exemple que le mot arabe *nikāḥ* désigne à la fois le « mariage » et le « rapport sexuel », et que le fiqh classique ne fixe aucun âge minimum au mariage. L'imam Taj Hargey, à Oxford, parle d'un « populisme théologique » nourri par des prêcheurs fondamentalistes, tandis que Norfolk évoque un « street Islam déformé ».

Analyse. L'auteur est théologien : il lit les textes religieux (le Coran, les hadiths, les manuels de droit musulman) et se demande ce qu'ils rendent possible. Son idée est que ces textes n'ordonnent à personne de violer, mais qu'ils créent un climat où cela peut paraître permis. Il distingue avec soin trois choses : la religion telle qu'elle est écrite, la culture qu'elle a façonnée, et le « street Islam » déformé des gangs. Il énumère huit idées — par exemple la supériorité du musulman, la domination des hommes sur les femmes, ou l'absence d'âge minimum pour le mariage — et explique que c'est leur ensemble, mises bout à bout, qui formerait ce climat favorable. Il précise enfin ce que sa démonstration fait et ne fait pas : elle montre ce que les textes rendent possible, mais elle laisse à de futures recherches le soin de vérifier si, et à quel point, cela agit réellement sur les gens.

D. La généralisation transnationale

Ce qui est démontré. Selon l'auteur, le même schéma — le ciblage de filles non-musulmanes — se retrouverait au-delà du Royaume-Uni, aussi bien dans les pays d'immigration que dans les pays à majorité musulmane.

Les données. Au Pakistan, la BBC (2021) estime à environ 1 000 par an les filles chrétiennes, hindoues ou sikhes enlevées, converties de force et mariées ; l'ONU s'en est alarmée en 2024. En Égypte, des rapports coptes décrivent l'enlèvement de jeunes chrétiennes, parfois la croix tatouée sur leur poignet brûlée à l'acide. Aux Pays-Bas, le phénomène des « lover boys » ; en Australie (2002), une bande condamnée pour viols collectifs.

Analyse. L'auteur montre que la même chose se produit ailleurs : au Pakistan et en Égypte, des jeunes chrétiennes, hindoues ou sikhes sont enlevées, converties de force et mariées ; en Irak, les Yazidies ont été capturées par l'État islamique. Pour lui, ce qui relie ces cas n'est pas le hasard, mais la loi religieuse, et il l'explique en théologien. Il invoque l'idée que les non-musulmans sont tolérés mais inférieurs (la dhimma), la règle selon laquelle un non-musulman ne peut être le tuteur d'un musulman, celle qui veut que la conversion d'une femme annule son mariage, et les lois de la guerre qui autorisent à prendre des captives. À ses yeux, c'est donc le

même cadre religieux qui réapparaît d'un pays à l'autre. Ces situations restent pourtant très différentes — une guerre, un pays musulman, l'immigration —, et ce qui les rapproche est la règle religieuse, non le contexte. L'auteur ajoute lui-même qu'il manque de données fiables pour en faire une explication unique.

5. Conclusions de l'auteur

- Pour Durie, l'islam serait « impliqué » dans le phénomène sans en constituer l'unique cause ; il juge qu'une recherche plus approfondie reste nécessaire, mais que l'action ne peut attendre ses résultats.
- Les sociétés sécularisées auraient perdu la capacité de percevoir l'influence des religions sur les cultures, « pour le meilleur et pour le pire », et devraient donc réapprendre à en parler.
- Durie consacre une section aux « esquives ». Exemple : en 2018, un ministre répond à la Chambre des Lords qu'« il n'y a rien dans le Coran qui encourage » ces actes, et cite le hadith « le paradis est sous les pieds de la mère ». Durie objecte que ce hadith vient du « Livre du jihad » et autorise seulement un homme à rester auprès de sa mère plutôt que d'aller combattre : il ne dit rien sur les femmes en général.
- Onze recommandations. Les principales : enregistrer et publier la religion des auteurs et des victimes ; former la police aux mobiles religieux ; ne pas adopter de définition officielle de l'« islamophobie » ; interdire les mariages religieux non enregistrés ; reconnaître les musulmans qui rejettent cette « culture » ; demander à la Forced Marriage Unit de retirer de son site l'affirmation selon laquelle le mariage forcé n'a pas de fondement religieux, et de recommencer à collecter des données sur la religion des auteurs et des victimes.
- Question finale : la crise sera-t-elle un jalon de l'« islamisation » du Royaume-Uni, ou un sursaut qui ramène le pays à ses racines ?

Florence Bergeaud-Blackler
Anthropologue, Chargée de recherche au CNRS (HDR)
Présidente-fondatrice du CERIF - Centre Européen de Recherche et d'Information sur le Frérisme
cerif.eu